Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 69 (1943)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

69e année — 15 mai 1943 — N° 10

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 13.50 francs
Etranger : 16 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 11 francs
Etranger : 13.50 francs
Prix du numéro : 75 centimes.
Pour les abonnements s'adresser à la librairie F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : M. Imer, à Genève ; secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg :* MM. L. Hertling, architecte ; P. Joye, professeur ; *Vaud :* MM. F. Chenaux, ingénieur ; E. Elskes, ingénieur ; Epitaux, architecte ; E. Jost, architecte ; A. Paris, ingénieur ; Ch. Thévenaz, architecte ; *Genève :* MM. L. Archinard, ingénieur ; E. Martin, architecte ; E. Odier, architecte ; *Neuchâtel :* MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur ; A. Méan, ingénieur ; *Valais :* M. J. Dubuis, ingénieur ; A. de Kalbermatten, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur, Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES
Le millimètre (larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions de pages.
En plus 20 % de majoration de guerre.
Rabais pour annonces répétées.

ANNONCES-SUISSES S.A.
5, Rue Centrale, LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; G. Epitaux, architecte ; M. Imer.

SOMMAIRE : *L'Ecole d'ingénieurs et l'Ecole d'architecture de Lausanne*, par M. le professeur A. Stucky, directeur. — *Gélivité des sols et fondation des routes* (suite et fin), par R. Ruckli, ingénieur à l'Inspectorat fédéral des travaux publics. — Divers : *A la Foire de Bâle.* — Bibliographie. — Communiqué — Service de placement.

L'Ecole d'ingénieurs et l'Ecole d'architecture de Lausanne.

Relevant ici-même récemment la portée des décisions prises par les autorités cantonales et communales, relatives à notre haute Ecole technique romande, nous avions annoncé la publication prochaine d'un exposé où seraient précisées les perspectives qui s'ouvrent dès lors à l'Ecole d'ingénieurs et à l'Ecole d'architecture de l'Université de Lausanne. Nous ne saurions mieux faire, pour donner suite à ce désir, que de reproduire la conférence que fit le 19 avril écoulé, M. le professeur A. Stucky, *directeur de ces Ecoles, à l'Assemblée générale de l'*Association des Intérêts de Lausanne (*Réd.*).

Par deux fois, au cours des huit derniers mois, le Grand Conseil prit à l'égard de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne des décisions de la plus haute importance et qui orienteront cette dernière dans des voies nouvelles. En septembre 1942, il décidait de fonder une Ecole d'architecture qui lui serait rattachée, et en février 1943, il accordait à l'Ecole d'ingénieurs les moyens qui lui permettront de s'installer enfin, comme l'exige le rang qu'elle a su conquérir parmi les Ecoles techniques supérieures de l'Europe. Ces deux décisions du corps législatif, précédées et suivies d'abondantes discussions, ont attiré l'attention sur notre Ecole et il n'est peut-être pas inutile aujourd'hui d'exposer en quelques mots ce qui s'y fait, quelles sont les perspectives d'avenir et de compléter ou corriger certaines opinions répandues dans le public.

Notre Ecole d'ingénieurs aura quatre-vingt-dix ans cette année. C'est une raison de plus de procéder à un « examen de conscience ». Pourquoi cette causerie a-t-elle été demandée précisément par l'Association des Intérêts de Lausanne ? Si l'Ecole est cantonale, les Autorités lausannoises, et tous ceux qui ont comme les Intérêts de Lausanne pour mission de défendre les intérêts de la Ville, savent bien quel rôle notre Ecole a déjà joué et quel facteur important elle doit encore devenir pour le développement de Lausanne.

Je remercie donc le Comité de m'avoir offert cette occasion d'exposer nos plans, et de répondre ainsi à des questions qui nous sont souvent posées.

* * *

J'ai été amené, il y a quelques semaines, à faire des recherches dans nos archives en vue de répondre à une question posée par une administration fédérale. Il s'agissait de savoir quand et en vertu de quelle décision, fut fondé le Laboratoire d'essai des matériaux de Lausanne. J'ai ainsi pu constater que cet institut, aujourd'hui si florissant et qui est devenu un instrument indispensable à l'industrie romande, a vu le jour et s'est développé quasi à l'insu des Autorités. On pourrait presque parler de « génération spontanée ». L'Ecole d'ingénieurs acquit en 1916 une première et modeste machine d'essai, puis une seconde, et peu à peu, grâce au dévouement et au savoir-faire des professeurs et sous la pression des industriels qui reconnurent bien vite les services que pourrait rendre un tel institut, celui-ci se développa, prit part aux